



POINT COMMUNE

N° 27 > Hiver 2008

Rencontre avec > Mme Jacqueline de Quattro,
Conseillère d'Etat, cheffe du DSE

Le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois > SDOL

Le juge d'application des peines > JAP



Innover et collaborer, deux maîtres-mots pour > les polices vaudoises...

Depuis l'entrée au Conseil d'Etat de Mme de Quattro, les représentants politiques et les chefs de police travaillent d'arrache-pied pour améliorer les collaborations entre tous les corps de police du canton.

Et ce vent nouveau se traduit par une rentabilisation toujours plus adéquate des importants investissements réalisés ces dernières années. Plusieurs corps municipaux utilisent déjà le réseau de télécommunication Polycom et certains ont conclu des conventions afin de disposer du logiciel JEP, développé par la police cantonale pour partager les journaux de postes et l'information opérationnelle.

Les corps de police innovent et améliorent les collaborations. Et sur ce plan, les autorités des communes et leurs chefs de police ne sont pas en reste, bien au contraire. Pour pouvoir jouer leur rôle de compléments à la police cantonale dans les villes du canton, les communes s'équipent, forment leur personnel et s'organisent.

Ainsi la police municipale de Lausanne a-t-elle lancé un programme de réflexion et de formation sur la qualité de son action. Ce programme se traduit par des formations de haut niveau pour un nombre considérable de policiers et par la mise en place d'une charte éthique et d'un code de déontologie. Lancé il y a de cela plusieurs années, ce programme ambitieux est reconnu sur la scène internationale et la police de Lausanne est volontiers citée en exemple.

Autre exemple sur la Riviera, où dix communes ont décidé de fusionner leurs corps de police, exploitant les réflexions menées dans le cadre de l'opération Police 2000 et valorisant au mieux les études réalisées dans ce contexte. Aujourd'hui, ces dix communes constatent que le dispositif mis en place est adéquat et répond aux besoins de la population.

Même constat dans l'Ouest lausannois où huit communes ont franchi le pas et gèrent leur sécurité sur une base intercommunale, avec des délégations de tâches et des responsabilités nouvelles. Et même si le fait de créer une association de communes constitue une certaine difficulté, elle est un préalable nécessaire pour emporter la conviction des acteurs de terrain, qu'ils soient politiques ou opérationnels.

Innover. Emporter la conviction, plutôt qu'imposer. Partager et dialoguer. Renforcer l'ancrage territorial. Redéployer les forces de police sur l'ensemble du territoire cantonal, pour améliorer le service rendu au public et à la population, et pas seulement dans les villes.

La convention élaborée dans le cadre de la plate-forme mise en place par le Conseil d'Etat, l'UCV et l'ADCV, qui intègre les communes aux processus stratégiques de prise de décisions dans le domaine de la sécurité publique, traduit cette volonté de trouver un accord politique équilibré entre partenaires. Cette convention devrait permettre la mise en œuvre de la meilleure réforme possible du système de sécurité publique dans le canton de Vaud.

Renens, le 5 décembre 2008.



Christian Séchaud

Président ACPMV (Association des Chefs des Polices municipales vaudoises)



Couverture:
La future gare CFF de Malley,
l'un des projets importants entrant
dans le Schéma Directeur de l'Ouest
Lausannois (SDOL)

Sommaire

N° 27 > Hiver 2008

- 4 Le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois > SDOL
- 10 > Rencontre avec Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat
- 13 > Autonomie communale en matière d'établissement de Plan de quartier
- 15 > La Cour des comptes
- 16 Le juge d'application des peines > JAP
- 18 Formation pour une conception d'espaces publics
- 19 > Accessibilité et personnes handicapées
- 21 > Assemblée générale de l'ACVBC à Aigle
- 22 > L'AVIATCO fête ses 25 ans à Coppet
- 25 > Assemblée générale de l'AVSM à Jongny
- 26 > Publication > Memento

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise SA, Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél. 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne



L'Ouest lausannois...quel visiteur n'y a pas déjà ressenti une certaine confusion de ses repères? Les obstacles à franchir, voies CFF ou autoroute, modifient l'espace de telle sorte que visualiser mentalement le plus court chemin entre deux points, demande pour le moins un effort de concentration.

Mais si d'aucun y perdent le nord, l'Ouest lausannois garde fermement la tête sur les épaules et les pieds sur terre: il foisonne de vie et les activités y rayonnent, qu'elles soient intellectuelles, artistiques, commerciales, industrielles ou touristiques. Des écoles mondialement connues, des grands groupes, la meilleure table de la planète, d'importantes voies de communications... ce territoire proche du lac

SDOL > ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● *Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois*

où résident plus de 65'000 habitants et où l'on recense environ 45'000 emplois', regorge d'atouts! Il est pourtant aussi jalonné d'inesthétiques mais grandes friches industrielles représentant un potentiel de développement et d'innovation hors du commun.

L'origine du SDOL remonte à 1998, date à laquelle une commune de l'ouest délivre un permis de construire pour un centre commercial, malgré l'avis défavorable du canton. La région ayant connu une urbanisation rapide et quelque peu anarchique, les problèmes de trafic y sont aigus et les limites de l'ordonnance sur la protection de l'air largement dépassées. L'affaire, qui a des suites judiciaires et dans laquelle le canton obtient gain de cause, révèle l'urgence de la situation: sans une stratégie coordonnant efficacement urbanisation et transports à l'échelle de l'Ouest, aucun projet d'importance ne peut plus y être réalisé – une vraie menace pour le développement économique et social de la région.

Utilisant le levier de la protection de l'environnement, le canton impose un mora-

toire sur les grands générateurs de trafics jusqu'à l'adoption d'une stratégie coordonnée. Face à cette situation, les autorités communales et cantonales décident, en 2000, de prendre les choses en mains en créant un groupe de pilotage composé des syndicats des six communes de l'Ouest lausannois (plus tard rejointes par trois autres) ainsi que du Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire et des chefs de services cantonaux concernés. C'est un véritable cas d'école qu'elles créent en se réunissant autour de la même table pour se donner des objectifs communs dans un domaine où les autonomies communales et cantonales sont d'habitude jalousement défendues. Cette concertation politique au sujet de l'aménagement du territoire permet l'adoption du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL). Accueilli favorablement lors de la consultation publique en 2003, ce document prône notamment une amélioration de la qualité de vie dans la région et une urbanisation coordonnée avec le développement des transports publics. Il définit quatre «chantiers» géographiques et deux «chantiers»





AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES
ET TECHNICIENS COMMUNAUX



d'exploiter et de mettre en valeur le paysage, de créer des pôles de référence en valorisant notamment les friches industrielles mentionnées en début d'article, d'assurer la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement, de développer la collaboration intercommunale et avec les services de l'Etat et de tisser un réseau de parcours pour les usagers non motorisés.

L'organisation du SDOL

Pour assurer la bonne mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois sur le plan financier et légal, deux conventions de collaboration ont été signées. La première lie les 9 communes signataires du SDOL, institue la commune de Renens comme représentante et crée un Bureau du Schéma Directeur avec une cheffe de projet, Ariane Widmer, pour le diriger. La seconde définit la collaboration entre communes et canton. Un groupe de pilotage technique, composé de spécialistes communaux et cantonaux, gère le projet sur le plan opérationnel.



thématiques sur lesquels des études d'aménagement sont développées avant de donner lieu à des mises à jour des plans d'affectation communaux respectifs.

¹ 14 % des emplois vaudois

Les grands principes du SDOL

Le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois est un document de plus de 150

pages (à consulter à l'adresse web www.ouest-lausannois.ch) qui se laisse difficilement résumer. C'est un vaste programme auquel il tente de répondre puisqu'en suivant des principes de développement durable et de concertation, il se fixe comme objectifs d'améliorer le cadre de vie et l'image de l'Ouest lausannois, de maîtriser le développement du trafic individuel motorisé, de renforcer l'offre en transports publics de manière coordonnée avec l'urbanisation, de développer la mixité des affectations,

Les différents chantiers

Les chantiers d'études ont une position centrale dans la mise en œuvre du schéma directeur. Les études générales des chantiers du SDOL sont aujourd'hui terminées. Les études sectorielles et de mobilité se poursuivent. Les récentes décisions prises par le Conseil d'Etat concernant les axes forts de transports publics confirment la pertinence et le bien-fondé de ces études.

Texte > Jacques Liaudet, chef de service, Crissier et membre de l'AVIATCO + SDOL



SDOL > *Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois*

CHANTIER 1

SECTEUR DES HAUTES ÉCOLES - TIR FÉDÉRAL - MALADIÈRE

Ce chantier est piloté par la commune de Chavannes-près-Renens. Il s'étend sur un triangle formé par la route suisse au sud, l'Avenue du Tir-Fédéral à l'ouest et la crête de la Bourdonnette au Nord-Est. Il touche les communes de Lausanne, Ecublens, St-Sulpice et Chavannes-près-Renens. Incluant également les Hautes Ecoles, ce site présente de très grandes qualités paysagères. Il est caractérisé par un tissu bâti hétérogène et souffre de césures territoriales découlant des grands axes de transports (autoroute, routes cantonales, m1). Il est considéré comme un lieu stratégique avec un grand potentiel de développement.



ROUTE SUISSE - RC 1

Requalification de la route suisse entre les Hautes Ecoles et la Venoge. L'étude de ce chantier s'effectue dans le cadre du SDOL avec un pilotage par le service de la mobilité du canton. Les communes de St-Sulpice, d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens, ainsi que le service des routes, le service du développement territorial, le service de l'environnement, les Hautes Ecoles, les tl, et l'association des communes de la région morgienne (ACRM) y participent.

AUTOROUTE - A1

Ce chantier concerne l'aménagement des deux nouvelles jonctions autoroutières à Ecublens et Chavannes-près-Renens; il est piloté par le service cantonal des routes.



CHANTIER 2

SECTEUR MALLEY

Le secteur du chantier 2 formé par le plateau de Malley touche les communes de Lausanne, Prilly et Renens; il se compose notamment de friches et de terrains industriels et ferroviaires. En Suisse, il constitue un des plus grands potentiels de développement en milieu urbain. Comptant quelque 7'000 habitants et emplois sur ses 70 hectares, il pourrait voir ce nombre plus que doubler ces vingt prochaines années. L'automne 2008 aura vu le démarrage de la construction de la halte RER de Malley. L'étude de ce sous-secteur est pilotée par la commune de Renens.

SECTEUR ARC-EN-CIEL

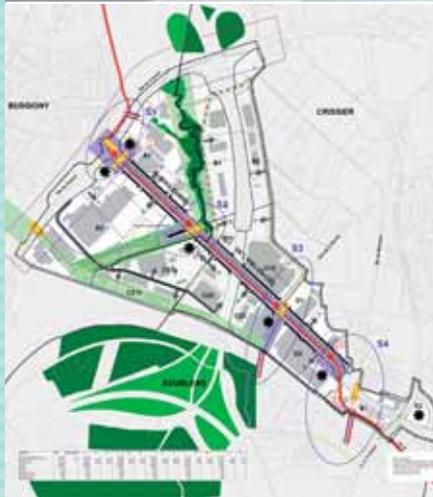
Le secteur de l'Arc-en-Ciel comprend des terrains situés sur les communes de Bussigny-près-Lausanne et Crissier. Stratégique pour l'agglomération, l'Arc-en-ciel présente un important potentiel de développement et une accessibilité exceptionnelle. Son étude vise le développement d'un secteur urbain dense et mixte, principalement orienté vers des activités, la création d'un réseau cohérent d'espaces publics favorables à la mobilité douce, caractérisé par un axe urbain de type avenue et desservi par un tramway. Le pilotage de ce secteur est sous la responsabilité de la commune de Crissier.

SECTEUR GARE DE RENENS > GARE DE L'OUEST

En terme de bassin de population desservie, la gare de Renens sera probablement la troisième gare de Suisse romande en 2020, juste derrière Genève et Lausanne. A l'intersection des frontières communales de Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens, il s'agit du nœud principal d'un réseau de transports publics appelé à se développer. L'aménagement de la gare et de ses environs a fait l'objet d'un concours jugé fin 2007; les quatre communes concernées ainsi que les CFF participent au développement des études relatives à la transformation de la gare en une interface des transports publics (trains, tram et bus) attractive et performante à l'échelle de l'Ouest lausannois. Le programme inclut notamment la requalification des places Nord et Sud. Ce sous-secteur est piloté par la commune de Renens.



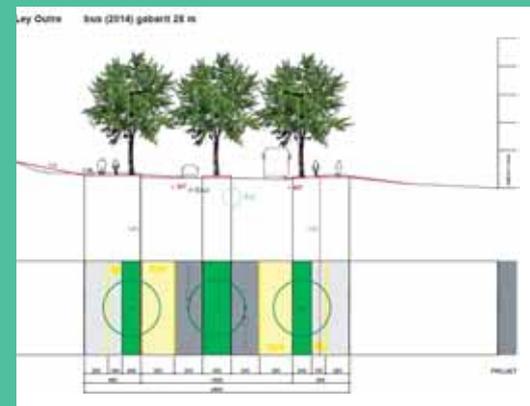
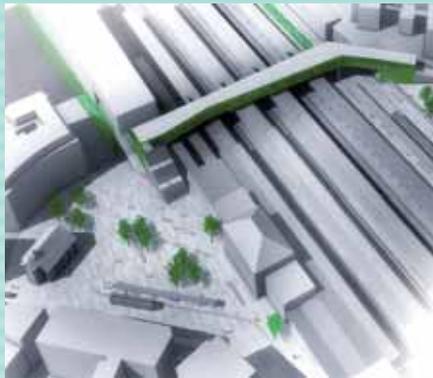
Images © Luscher Architectes, Lausanne



CHANTIER 3

ROUTE DE COSSONAY – RC 251

Traversant l'Ouest lausannois d'Est en Ouest, le secteur du chantier 3 est constitué de la route cantonale 251 (rte de Cossonay, rte de Prilly, et rte de Crissier) et de ses abords. Il intègre plusieurs secteurs d'études importants situés sur les communes de Crissier, de Renens et de Prilly, totalisant 62 hectares de part et d'autre de cet axe. La route cantonale est vouée à prendre un aspect urbain et à voir se renforcer son rôle de desserte en transport public, par l'arrivée d'un bus à haut niveau de service. Le pilotage de ce secteur est sous la responsabilité de la commune de Prilly.





CHANTIER 4

ZONE D'ACTIVITÉ DE ST-SULPICE - ÉCUBLENS

Situés à l'Est de la Venoge, de part et d'autre de la route suisse RC 1, les terrains concernés par le chantier 4 étaient jusqu'alors affectés en zone industrielle; ensemble, ils forment un secteur d'intérêt cantonal couvrant quelque 47 hectares. Une étude générale fournit des lignes directrices pour densifier et restructurer ce secteur et pour en augmenter l'attractivité par une mixité d'affectations et l'attention portée au paysage et à l'architecture. Ce chantier est placé sous la responsabilité de la commune de St-Sulpice.



CHANTIER 5

ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ DOUCE

Thématique et transversal, le chantier 5 s'applique à l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois et vise à requalifier les espaces publics et à favoriser la mobilité douce. Il se développe en forte coordination avec les autres chantiers; sa mise en œuvre est cruciale, notamment pour parvenir aux objectifs que s'est fixés le SDOL en terme de qualité de vie et de transfert modal de la voiture vers d'autres moyens de déplacement moins polluants. Ce chantier est sous la responsabilité du SDOL.

CHANTIER 6

TRANSPORTS PUBLICS (TP)

Le chantier 6 TP est également thématique et transversal; il s'applique aussi à l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois et vise à déterminer les développements du réseau des transports publics à mettre en œuvre. Une forte coordination avec les autres chantiers du SDOL ainsi qu'avec les études de transports au niveau de l'agglomération ou du canton lui est indispensable. Piloté jusqu'au début 2007 par le service cantonal de la mobilité, ce chantier est maintenant sous la responsabilité des transports publics de la région lausannoise (tl).

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTO-RISES (TIM)

Le chantier 6 TIM vise à élaborer un schéma d'organisation du réseau routier (hiérarchie du réseau) en adéquation avec le réseau des transports publics et le chantier 6 «stationnement» décrit ci-dessous. Ses études sont fondamentales pour le fonctionnement à terme de cette partie de l'agglomération, compte tenu du risque d'engorgement des voies de communication suscité par l'urbanisation prévue par le schéma directeur. Cette étude évolue sous la conduite du service cantonal de la mobilité.

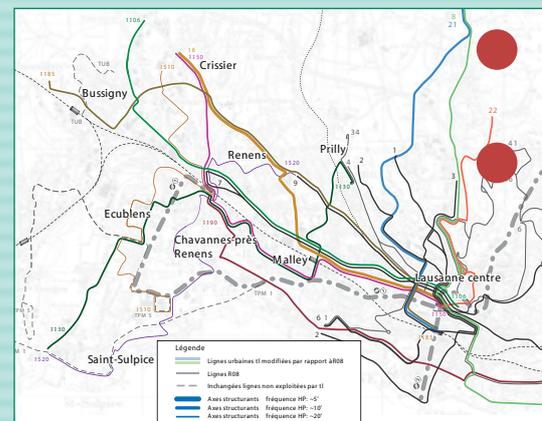
STATIONNEMENT

Le chantier 6 «stationnement» sera lancé en janvier 2009 et visera à déterminer les paramètres en relation avec la localisation, le dimensionnement ainsi que les aspects tarifaires et régimes d'utilisation de l'offre en stationnement public, tout en intégrant dans la réflexion les données de l'offre des grands partenaires privés.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges

Le schéma directeur de l'Ouest lausannois entretient un lien étroit avec le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour lequel il joue un rôle essentiel et moteur. Il participe à son Comité de pilotage et aux divers groupes de suivi technique (GT PALM, COTECH axes forts, GT mobilité douce). Les conclusions des études du SDOL sont intégrées dans le projet d'agglomération qui l'englobe.

Le PALM étend son influence sur 70 communes. Son périmètre compact comprend 27 communes dont les 9 signataires du SDOL. Le PALM a aujourd'hui été signé par les associations régionales, le canton et 26 des 27 communes de l'agglomération compacte.



Le dossier final du PALM a été remis à la Confédération en décembre 2007. La conformité du PALM aux critères de la Confédération est une condition sine qua non pour obtenir un éventuel subventionnement des projets qui y figurent.

En conclusion, on constate que le succès du SDOL ouvre de nouvelles réflexions et de nouveaux enjeux. Il s'avère que sa structure, qui a permis une progression rapide, devient de plus en plus indispensable et nécessaire pour assumer les tâches de coordination avec les partenaires comme le canton et l'agglomération, les CFF, les Hautes Ecoles, les transports publics lausannois et la Confédération. La mission du SDOL est bien sûr de continuer à planifier, d'accompagner les réalisations, mais également de rester fortement ancrés dans la vie politique locale.

Population de l'Ouest Lausannois au 31.12.2007

Bussigny	7'698
Chavannes-près-Renens	6'282
Crissier	6'797
Ecublens	10'478
Prilly	10'808
St-Sulpice	2'933
Villars-Ste-Croix	649
Renens	18'384
Total	64'029



Rencontre avec *Madame Jacqueline de Quattro*, Conseillère d'Etat, cheffe du DSE



Dans le foisonnement des affaires et autres feuillets de l'automne, deux événements ont marqué cette fin d'année 2008. Tout d'abord un cataclysme planétaire avec la déconfiture de la banque américaine Leemans Brothers qui a entraîné l'écroulement du château de cartes de la finance et, sur un plan plus régional, la guerre à outrance (et en outrances) entre le chef de la police vaudoise et celui de la gendarmerie.

Dans ce contexte conflictuel et délétère, une personne a su tirer son épingle du jeu; il s'agit de Madame Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge de la police. En effet, grâce à une visibilité médiatique décuplée pendant ce conflit, elle s'est fait mieux connaître de la population et de son électorat. Par son action de médiatrice et sa patience dans un premier acte, suivi par un épilogue où sa détermination et sa prise de responsabilité, semblables au jugement du roi Salomon, n'ont laissé planer aucun doute sur ses capacités à diriger l'un des départements les plus sensibles de notre canton.

Née à Zurich en 1960, elle séjourne sur les rives du lac du même nom jusqu'à l'âge de onze ans. Elle garde de cette prime enfance passée de l'autre côté de la Sarine un très léger accent. En 1971, elle vient habiter avec ses parents en Suisse romande, à Pully, puis à Lausanne. C'est dans cette ville qu'elle fait toutes ses études, obtenant au terme de celles-ci une licence en droit suisse et un doctorat à l'Université de Lausanne. Greffière au Tribunal des mineurs, puis au Tribunal cantonal, elle est ensuite juriste responsable de la bibliothèque du Tribunal fédéral, puis greffière à la 1^{ère} et à la 11^e Cour de droit public de cette même institution. Ayant obtenu son brevet d'avocate en 2000, elle fonde avec trois associés sa propre étude dans la capitale vaudoise. Sur le plan politique, son parcours commence en 1992, année où elle s'installe avec sa famille à La Tour-de-Peilz. Une année plus tard, elle entre au Parti radical et en 1994 elle est élue au Conseil communal boéland. Après trois législatures, elle entre à la municipalité pour y diriger le dicastère de «Sécurité et Culture». En 2001 et 2002, elle est députée au Grand Conseil. Ses nombreux



Grande visibilité dans les médias de Madame Jacqueline de Quattro depuis quelques mois

engagements dans son parti, tant au niveau cantonal (responsable de la Commission juridique et de la Commission judiciaire) qu'au niveau national (étude de reconstruction stratégique du parti et présidence du groupe de travail intitulé «La Suisse de l'équilibre») lui ont valu d'être choisie comme candidate radicale à la succession de Madame Jacqueline Maurer. Le 1^{er} avril 2007 elle est élue au Conseil d'Etat et entre en fonction trois mois plus tard à la tête du DSE. Depuis lors, elle a été nommée Présidente des femmes radicales suisses, Présidente de la Task Force sur la sécurité du PRD suisse et membre de la Présidence et du Comité directeur du Parti radical suisse.

Derrière une chevelure blonde comme les blés en juin, le mois de sa naissance, et une silhouette élégante et romantique, Jacqueline de Quattro cache une âme de combattante redoutable. Sachez qu'elle a été championne d'arts martiaux et qu'elle est troisième dan de judo et premier dan de ju-jitsu. Vous comprendrez qu'avec de tels arguments, Madame la Conseillère d'Etat n'a vraiment besoin de personne pour se défendre. Ce qui nous donne à penser que dans son gant de velours se cache une main de fer!



Pendant la campagne électorale de 2007, le dessinateur Burki la caricature en girofle entre l'amanite tue-mouches Zyziadis et le lycoperdon Leuba.

En avril 2007, Mme de Quattro a troqué la robe d'avocate et le costume de municipale à La Tour-de-Peilz contre l'habit plus solennel encore de conseillère d'Etat. La rédaction de Point Commune l'a rencontrée pour dresser le bilan de cette expérience après 18 mois.

Jacqueline de Quattro s'est d'entrée de cause déclarée passionnée par la variété des tâches liées à la fonction qu'elle occupe. Certes, le passage entre la municipalité d'une petite ville et le gouvernement cantonal constitue un pas important. Néanmoins, l'expérience acquise à l'exécutif d'une commune lui a été précieuse, d'une part parce qu'elle lui a permis de se sensibiliser aux relations canton-communes, d'autre part parce qu'elle a appris le fonctionnement d'un collège.

Si la police cantonale constitue en quelque sorte le service «phare» du Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE), de nombreux autres domaines en dépendent: la sécurité informatique, le bureau de l'égalité entre hommes et femmes, le contrôle des automobiles et de la navigation, la sécurité civile et militaire, la protection des eaux, des sols et l'assainissement, les forêts, la faune et la nature, l'environnement et l'énergie, l'ECA et enfin la consommation et les affaires vétérinaires. Les communes sont largement impliquées dans bon nombre de problématiques gérées par le Département. De nombreux dossiers requièrent une vision à long terme, ce qui implique une réflexion menée avec les communes, d'autres nécessitent des arbitrages de l'Etat.

Ainsi, dans le domaine de **la prévention des risques**, la troisième correction du Rhône constitue un projet de grande envergure, mené conjointement par les cantons de Vaud et du Valais. Il donnera lieu à un chantier gigantesque, qui s'étalera sur une génération, voire plus. Le canton de Vaud est concerné par le dernier tronçon, celui du Chablais (jusqu'à l'embouchure dans le Léman). Plusieurs communes seront touchées, car l'option retenue consiste à élargir le lit du fleuve plutôt qu'à le canaliser entre deux digues, fussent-elles renforcées. Cette manière de procéder protège plus efficacement contre les inondations et est plus respectueuse de l'environnement. Mais elle implique des

emprises supplémentaires, ainsi que le changement d'affectation de certains espaces. Des portions de territoire devront donc être cédées, tant par des communes que par de nombreux propriétaires privés, ce qui nécessitera un très grand travail de négociations. Les communes concernées ont d'ores et déjà été consultées. Leurs réactions sont en cours d'analyse.

Autre sujet important: la réalisation des **cartes de dangers naturels (CDN)**. L'Etat, selon les exigences de la Confédération, a élaboré les cartes indicatives des dangers qui identifient les zones potentiellement menacées sur l'ensemble du territoire. Ces dernières serviront de base pour réaliser les CDN, plus précises, qui mentionnent le degré de danger des secteurs exposés. Elles seront réalisées d'ici 2011 par les communes, avec l'appui du canton.

Qu'il s'agisse de protection des eaux ou de protection de la nature ou de la faune - deux domaines dont s'occupe le DSE -, la mission des collaborateurs de ce département, comme de sa responsable, consiste à procéder à des arbitrages, à tenter de concilier les intérêts souvent divergents des protagonistes. Cette recherche constante d'équilibre caractérise notamment toute **la problématique relative aux grands carnivores**, tels le lynx et le loup, mais aussi les oiseaux piscivores. Si, d'une manière générale, ce domaine est de compétence fédérale, on constate malheureusement que les ordonnances actuelles ne

Les bureaux du DSE se trouvent dans le bâtiment de la préfecture (façade couleur brique) à la Place du Château.





permettent pas de résoudre les conflits d'intérêt, locaux mais intenses, engendrés par les dommages que commettent de telles espèces. Dans notre canton, la population des lynx est localement dense et le loup risque de revenir, ce qui rend de plus en plus difficile la recherche d'un équilibre entre les défenseurs de la nature et les utilisateurs de celle-ci. Il en va de même avec les oiseaux piscivores, qui pillent les filets des pêcheurs et contre la prolifération desquels on ne peut lutter que de manière très limitée, car ils appartiennent pour la plupart à des espèces protégées. Le rôle du canton consiste dès lors à sensibiliser les autorités fédérales en vue d'adapter la législation. Autre problème préoccupant, celui de la prolifération des renards en milieu urbain. Les maladies qu'ils véhiculent ne sont pas une menace pour l'homme, mais engendrent bien des craintes, nourries par la difficulté de réguler le nombre des goupils installés en ville.

Une question très délicate également est celle des chiens potentiellement dangereux. Mme de Quattro a été confrontée dès son entrée en fonction à cette problématique car la loi sur la police des chiens venait d'être votée par le Grand Conseil. Elle s'est attelée à l'élaboration de son règlement d'application, lequel prévoit, notamment, des tests de comportement pour les trois races désignées comme potentiellement dangereuses. En outre, les cantons sont chargés de contrôler l'application de la loi fédérale, laquelle oblige tout propriétaire de chien à suivre un cours d'éducation canine. Si les communes sont chargées de faire appliquer cette loi, le canton a un rôle de surveillance. Pour informer les citoyens et leur permettre de bien cerner les responsabilités et les missions respectives des uns et des autres, un site Internet a été créé. Enfin, de l'avis de Mme de Quattro, c'est surtout sur l'éducation des propriétaires et sur la surveillance de l'importation et des conditions d'élevage de ces animaux que les efforts doivent se porter.

Dans le domaine sensible et primordial de **l'énergie**, Mme de Quattro note que, là également, l'art consiste à trouver des équilibres, à savoir concilier les besoins en approvisionnement énergétique et les attentes de la population en matière de confort d'une part, avec les revendications des défenseurs de l'environnement et les égoïsmes individuels d'autre part. Si la majorité de la population se déclare volontiers favorable au développement des énergies renouvelables, rares sont cependant les personnes qui acceptent sans sourciller l'implantation d'éoliennes ou d'une installation de biométhanisation à proximité de leur habitation. A cet égard, Mme de Quattro entend mettre l'accent sur l'information et l'incitation. Il s'agit de faire

comprendre aux citoyens que pour la décennie actuelle, voire les deux à trois suivantes, les énergies renouvelables, seules, ne sont pas en mesure de couvrir les besoins en approvisionnement de notre canton. Nous avons besoin de toutes les formes d'énergie et aucune ne peut être écartée en l'état. Il n'en reste pas moins que l'accent doit être mis sur les énergies renouvelables et, si possible, indigènes. Dans cette optique, le DSE, par l'entremise du SEVEN, fournit par exemple aux communes les inventaires des sites où l'implantation d'éoliennes est possible et les encourage à se mettre en contact avec les investisseurs intéressés.

Le dossier délicat de la **réforme de l'organisation policière** n'a volontairement pas été traité, les négociations en cours menées dans le cadre de la Plateforme canton-communes étant toujours sous embargo au moment de l'entretien. Cependant, Mme la Conseillère d'Etat n'a pas caché que ce dossier était sans doute l'un des plus lourds et des plus délicats de la législature. Il lui importe de le faire aboutir, après quelque quinze années d'études, de discussions et de rebondissements. Son expérience de municipale de police lui a permis de mesurer les enjeux et de comprendre les préoccupations exprimées par les communes. Elle a tenu à

les associer aux réflexions en qualité de partenaires. Mme de Quattro était en effet convaincue que le seul moyen de débloquer ce délicat dossier consistait à réunir tous les acteurs concernés autour d'une même table, d'où l'idée d'utiliser à cette fin la Plateforme canton-communes tout fraîchement créée par le Conseil d'Etat. Elle s'est déclarée très heureuse que les communes, par l'intermédiaire de leurs deux associations respectives, aient accepté la démarche. Elle a bon espoir d'arriver à un consensus sur la politique sécuritaire de notre canton. Vaste et ambitieux projet, dans lequel Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a mis toute son énergie. Pour réussir, chacun devra être prêt à s'investir pour faire accepter la solution par le Conseil d'Etat, l'UCV, l'AdCV, le Grand Conseil, puis la population, sans oublier les principaux intéressés: les policiers, sans l'adhésion desquels aucune nouvelle organisation ne pourra fonctionner.

La rédaction de Point Commune remercie très sincèrement Mme la Conseillère d'Etat du temps qu'elle lui a accordé pour procéder à la mise en lumière de quelques-unes des multiples facettes du département dont elle a la charge.



Textes > Nicole Grin, Secrétaire générale de l'UCV
Photos > Jean-Marc Gallarotti



Autonomie communale en matière d'établissement de Plan de quartier

Résumé de l'arrêt du 28 mai 2008 de la Cour de droit public du Tribunal fédéral (TF)



La Cour de droit public du TF a annulé un arrêt de la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal (TC), dans une cause opposant d'une part, la commune de Belmont-sur-Lausanne, jointe à deux propriétaires et d'autre part, la société recourante.

Celle-ci se plaignait de la mauvaise intégration de bâtiments projetés dans le paysage et par rapport aux constructions existantes, en raison de leur volume, de leur hauteur et de leur aspect monolithique.

La Cour de droit administratif du TC a admis le recours de l'un des opposants. Elle a notamment considéré que le projet de plan de quartier en question ne satisfait pas aux objectifs d'intégration définis à l'article 3 al.2 let.b LAT.

En substance, la commune de Belmont-sur-Lausanne et les deux propriétaires concernés reprochent au TC d'avoir substitué indûment son pouvoir d'appréciation à celui des autorités communales en matière de planification pour conclure à la non-conformité du projet aux principes d'aménagement du territoire

Le TF a considéré en particulier que:

Le libre pouvoir d'examen de l'autorité de recours ne se réduit pas à un contrôle

complet de la constatation des faits et de l'application du droit; il comporte aussi un contrôle de l'opportunité. L'autorité doit vérifier que la planification contestée soit juste et adéquate. Son rôle spécifique d'autorité de recours ne se confond toutefois pas avec celui de l'organe compétent pour adopter le plan. Elle doit préserver la liberté d'appréciation dont celui-ci a besoin dans l'accomplissement de sa tâche (article 2 al.3 LAT). Cette liberté d'appréciation implique qu'une mesure d'aménagement appropriée doit être confirmée; l'autorité de recours n'est pas habilitée à lui substituer une autre solution qui serait également convenable. Elle suppose aussi que le contrôle de l'opportunité s'exerce avec retenue sur des points qui concernent principalement des intérêts locaux, tandis que, au contraire, la prise en considération adéquate d'intérêts d'ordre supérieur, dont la sauvegarde incombe au canton, doit être imposée par un contrôle strict.

En l'occurrence, la Cour cantonale ne devait intervenir que si le projet était clairement contraire aux principes d'intégration (art. 3 al.2 let.b LAT).

Le plan de quartier dont il est question ne consacre aucune violation évidente des principes d'aménagement instaurés à cet article qui appellerait une sanction

de la part de l'autorité de recours, également sous l'angle de l'opportunité.

La Cour de droit administratif du TC a donc violé l'autonomie de la commune en annulant les décisions d'approbation de ce plan en raison d'un prétendu défaut d'intégration dans le site des bâtiments protégés.

Pour les personnes désirant prendre connaissance de l'arrêté au complet, veuillez contacter le secrétariat de l'UCV à Pully.





La Cour des comptes > une chance pour les communes

Avec la Cour des comptes, les constituants ont voulu créer une institution de contrôle de l'argent public totalement indépendante du pouvoir exécutif. Les cinq membres de la Cour sont des magistrats élus par le Grand Conseil, et cette élection garantit leur indépendance. Le périmètre d'action de la Cour est vaste et il s'étend aux communes. L'article 28 de la loi indique que: «Le champ de contrôle de la Cour des comptes s'étend aux (...) communes, ainsi (qu'aux) ententes, associations, fédérations et agglomérations de communes». Cet article précise plus loin que tous les établissements ou corporations qui reçoivent de l'argent public, autrement dit toute l'activité intercommunale est également sous le regard de la Cour des comptes.

Et que peut bien faire la Cour des comptes auprès des communes? Retournons à la loi: l'article 24 indique en substance que la Cour des comptes procède au contrôle de la gestion financière, notamment sous l'angle du principe d'efficacité, (...) ainsi qu'à la vérification de l'évaluation de la gestion des risques (...) (et) à l'examen des investissements qui bénéficient de subventions, prêts ou garanties de l'Etat.

Le mot «efficacité» est ici fondamental. Il indique le rapport entre une dépense et son efficacité. En fait cette notion de contrôle de la gestion financière s'étend à tous les aspects de la vie communale utilisant de l'argent public.

Qui peut saisir la Cour des comptes? Tout le monde et personne. La Cour peut décider elle-même de s'emparer d'un thème pour l'analyser, mais elle peut aussi agir sur demande d'une municipalité qui souhaiterait une intervention extérieure pour, par exemple, clarifier une situation difficile.

Mais alors la Cour des comptes va-t-elle fouiller dans la vie des communes des cantons et s'en prendre à leur autonomie? Bien sûr que non. Ce n'est ni dans la lettre, ni dans l'esprit de la loi. Un audit de la Cour des comptes est d'abord une aide pour les autorités. Il met en lumière ce qui va, ce qui ne va pas, émet des recommandations, mais ne dispose d'aucun pouvoir d'exécution.

Deux garde-fous sont prévus et joueront un rôle très important. Tout d'abord les rapports sont publics et à disposition sur les pages internet de la Cour des comptes. Voilà qui oblige à la plus grande rigueur et honnêteté dans la rédaction d'un document auquel chaque citoyen a accès. Ensuite l'entité examinée, qu'il s'agisse d'une commune ou d'une organisation intercommunale, a le droit, aux termes de la loi, de faire figurer dans le rapport ses propres observations en réponse à celles de la Cour. Ce regard démocratique permettra à coup sûr d'éviter d'éventuelles dérives, mais obligera aussi les communes à prendre position et à se poser en interlocuteurs sérieux et responsables face à la Cour des comptes.

Adresse internet de la Cour des comptes:
<http://www.vd.ch/index.php?id=22089>

Jacques Guyaz
Président de la Cour des comptes



JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

Noël, c'est la fête la plus célèbre. C'est la fête du bonheur, de la joie et surtout de l'amour. C'est aussi une belle occasion pour manifester notre attachement à tous ceux que l'on aime et souhaiter que se réalisent tous les désirs pour la nouvelle année.

Les membres du comité de rédaction vous expriment leur reconnaissance sincère pour votre soutien à ce périodique et forment leurs vœux les plus chaleureux pour que 2009 soit, malgré toutes les vicissitudes, une bonne année.

Ils souhaitent donner à chacun d'entre vous les moyens d'assumer ses tâches au mieux, ce qui suppose aussi une solidarité forte entre les communes elles-mêmes pour assurer leur représentativité vis-à-vis de l'Etat et de la population.

Pour le comité de rédaction: Nadine Calame



La juridiction d'application des peines

La modification de la partie générale du Code pénal, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, a considérablement modifié les compétences du juge en matière de privation de liberté, celui-ci devenant désormais le seul garant de l'application du droit après le jugement. Cela étant, une redistribution des compétences devait être pensée dans les différents cantons, ceux-ci étant compétents en matière d'organisation judiciaire.

Le législateur vaudois, comme ses homologues confédérés, avait le choix entre:

1. confier ces nouvelles tâches aux autorités judiciaires actuelles en sus de leurs compétences ordinaires, et augmenter leur nombre, ou
2. instituer des juges spécialisés, chargés exclusivement de rendre les décisions postérieures aux jugements, et créer une nouvelle entité au sein de l'ordre judiciaire.

Si la majorité des cantons alémaniques a suivi l'exemple allemand et a choisi de transférer ce pouvoir supplémentaire aux tribunaux, les cantons de Genève, Tessin, Valais et Vaud ont choisi pour leur part le modèle du juge d'application des peines, le JAP, nouvelle forme de magistrat spécialisé inspirée de la pratique française. Pourquoi ce choix?

En fait, il a été constaté que le président du Tribunal, ou le juge d'instruction, auxquels ces compétences nouvelles auraient dû être attribuées dans le canton de Vaud, sont en premier lieu les juges de la condamnation. Cela étant, le traitement des décisions postérieures au jugement risquait de les distraire de leur tâche première. Tout au contraire, le JAP pouvait plus facilement faire abstraction de la culpabilité de l'auteur et s'inscrire dans une mission de réinsertion.

Le choix du juge spécialisé privilégié, encore fallait-il apprécier si une solution centralisée, ou au contraire régionale, devait être recherchée.

C'est la solution centralisée qui a été retenue, les avantages suivants lui ayant été prêtés:

- meilleur contrôle et suivi de la nouvelle activité confiée aux JAP;
- cohérence des décisions;
- interlocuteur unique des acteurs pénitentiaires.

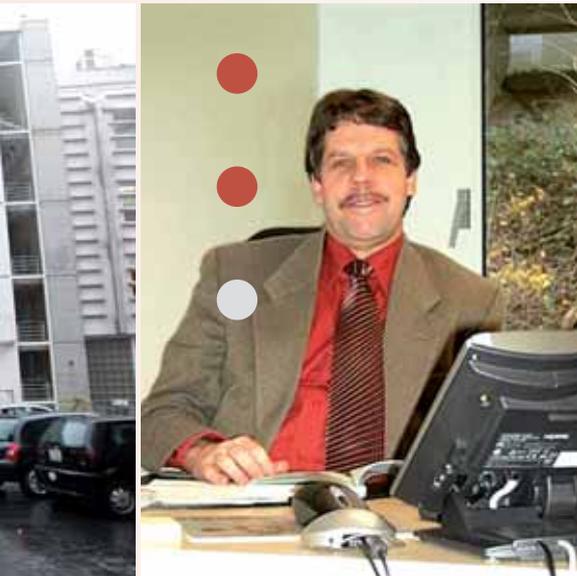
Lausanne répondant le mieux aux impératifs de centralisation, c'est dans la capitale vaudoise que l'Office du juge d'application des peines (OJAP) a été implanté.

L'OJAP dispose de 10 postes, soit 3 magistrats, 3 greffiers et 4 collaborateurs administratifs.

Ses compétences peuvent se résumer comme suit:

- **Examen d'office, respectivement sur requête, de la cause du non-paiement des peines pécuniaires et amendes administratives** (prononcés préfectoraux et sentences municipales), respectivement judiciaires (ordonnances de condamnation et jugements), et conversion en peines privatives de liberté de substitution en cas de non-paiement fautif. Cette compétence a été reprise aux préfets, jusqu'alors en charge de la conversion en arrêts des amendes préfectorales et municipales impayées. Lorsque, pour cause d'insolvabilité, le recouvrement par voie de poursuite n'a pas pu être tenté ou n'a pas été opérant, et pour autant que le défaut de paiement ne soit pas fautif, le juge peut réduire la peine pécuniaire ou l'amende, consentir un plan de paiement sur vingt-quatre mois au maximum, ou remplacer la peine privative de liberté par des travaux d'intérêt général. Une harmonisation des critères déterminant le seuil d'insolvabilité à partir duquel une poursuite ne peut être tentée avec des chances raisonnables de succès par les préfets et les autorités communales a dû être définie.

- **Examen d'office, ou sur requête, des conditions d'octroi de la libération conditionnelle** (aussi bien dans son principe que dans ses modalités) et de sa révocation, compétence jusqu'alors assumée par la Commission de libération. Pour rappel, l'autorité compétente libère conditionnellement le condamné qui a subi les deux tiers de sa peine, mais au moins trois mois de détention, si son comportement pendant l'exécution de



sa peine ne s'y oppose pas et s'il n'y a pas lieu de craindre qu'il ne commette de nouveaux crimes ou délits. La libération conditionnelle peut être décidée par un seul juge d'application des peines si la peine totale est inférieure à six ans. Au-delà, ou lorsqu'un internement a été ordonné, la décision est prise par un collège de trois juges d'application des peines.

• **Examen du suivi de l'exécution des peines et mesures**, le juge d'application des peines étant notamment compétent pour:

- statuer sur la révocation des sursis conditionnels, lorsque le condamné ne respecte pas ses engagements ;
- lever, changer ou prolonger les mesures thérapeutiques institutionnelles ou ambulatoires, réservées pour l'essentiel aux justiciables souffrant de troubles mentaux ou d'addictions à la drogue ou à l'alcool et, le cas échéant, statuer sur l'exécution de la peine suspendue.

• **Examen des recours interjetés contre les décisions de l'administration pénitentiaire**, à savoir, le Service pénitentiaire en matière de sanctions disciplinaires dépassant vingt jours exécutées sous la forme d'arrêts, d'une part; l'Office d'exécution des peines et les établissements pénitentiaires, ensuite, notamment en cas de refus de congés, de refus d'assouplissement des conditions de détention en cours d'exécution, etc.

Tirer une forme de bilan des avantages et des inconvénients d'une nouvelle instance judiciaire après moins de deux ans d'activité se révèle toujours quelque peu délicat.

Néanmoins, et même si les premières impressions doivent encore trouver confirmation, il semble que la réunion des compétences judiciaires de tout ce qui a trait à l'application des peines au sein d'un seul office réponde à la demande en terme de «service public». Elle comporte en effet l'avantage de simplifier les démarches du condamné dans le processus d'exécution pénale, tout en garantissant une certaine unité dans la pratique.

Par ailleurs, les synergies avec les différents partenaires de l'ordre judiciaire et de l'Administration se mettent en place dans un excellent état d'esprit.

Photos ci-dessus et de gauche à droite:

- Entrée des bureaux de l'OJAP
- Monsieur le premier juge Pierre-Henry Knebel
- Le bâtiment abritant l'OJAP se trouve en face de la salle de spectacle «Les Docks» à Lausanne
- La prison du Bois-Mermet, un établissement que fréquente le juge lorsqu'il doit rencontrer des détenus



LES COMMUNES ONT LA PAROLE !

Les membres du comité de rédaction rappellent aux communes qu'un espace leur est réservé si elles désirent s'exprimer sur des thèmes qui pourraient susciter l'intérêt des édiles vaudois, comme par exemple la collaboration intercommunale, les relations Etat-communes, le développement, la viabilité, le logement et bien d'autres secteurs encore. Elles peuvent également s'exprimer librement sur des sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur.

Fournissez-nous vos textes et nous ferons le reste!

Nadine Calame - secrétariat UCV

Formation pour une conception d'espaces publics > adaptés aux besoins de l'ensemble des piétons

L'espace public de votre commune est-il adapté à tous les piétons? Trottoirs, traversées de la chaussée, bancs, grands espaces sont-ils aménagés de sorte à favoriser le déplacement d'une personne malvoyante, en déambulateur, en fauteuil roulant ou avec une poussette?

Ayant compris l'enjeu que l'accessibilité pour tous représente pour l'avenir de notre société, l'association *equiterre*, après avoir conçu le guide «Un espace public pour tous», propose une formation aux collectivités publiques afin de les soutenir dans leur démarche. Bénéficiant du soutien du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), cette formation a pour but de :

- Sensibiliser les personnes en charge de l'aménagement urbain des communes aux enjeux de l'accessibilité pour tous (sédentarité, isolement, perte d'autonomie);
- Leur exposer des cas pratiques d'aménagements adaptés aux besoins de l'ensemble des piétons;
- Leur transmettre des outils méthodologiques pour qu'ils puissent œuvrer de manière autonome en faveur d'une mobilité pour tous.

Dans son travail de terrain en collaboration avec des piétons, *equiterre* a pu constater que des réseaux piétonniers avec une accessibilité, une sécurité et un confort défailants ne représentent pas seulement un frein à la mobilité piétonne en général, mais aussi une menace pour l'autonomie de déplacement de certaines personnes aux ressources de mobilité réduites. Certaines d'entre-elles doivent parfois renoncer à des cheminements ou être accompagnées d'un tiers afin de pouvoir surmonter des obstacles ou éviter des situations de danger.

Pour que l'espace public ne soit pas source de discrimination aux personnes à mobilité réduite, une meilleure compréhension et prise en compte de leurs besoins et de leurs difficultés dans la conception de l'espace public s'impose. Un environnement adapté à la mobilité de tous réduit l'isolement et l'exclusion et engendre non seulement plus d'équité, chère au développement durable, mais favorise également la santé physique et mentale.

Toute commune intéressée à rendre son espace public accessible, confortable et sûr à l'ensemble de ses habitants devrait se doter des outils offerts par cette formation, d'autant plus qu'avec le vieillis-

sement de la population, tôt ou tard, l'application concrète d'une accessibilité pour tous deviendra incontournable.

Pour plus d'informations concernant cette formation, veuillez contacter :

Monsieur Igor Moro
Tél. 022 329 99 29
moro@equiterre.ch





Accessibilités et personnes handicapées

Rendre accessible aux personnes handicapées les espaces publics et les services est un défi qu'ont à relever, dès à présent, les collectivités.

Le cadre légal que représente la LHand (Loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées), entrée en vigueur au 1er janvier 2004, pose un certain nombre d'exigences et devient de plus en plus une référence. Mais, la question de l'accessibilité ne peut être abordée que sous cet angle. Elle doit l'être aussi sous l'angle de l'engagement et de l'impulsion des collectivités, de leur souci de mener à bien des actions concertées. Des initiatives réjouissantes sont prises. Par leur réussite et leur ancrage dans le réseau local, elles contribuent à faire évoluer les mentalités et à mobiliser l'ensemble des acteurs de notre société.

Nous observons que les mesures visant à faciliter l'accès aux lieux et aux services s'adressent en priorité aux personnes en chaise roulante. Or, dans la réalité, d'autres groupes de personnes handicapées ont besoin d'adaptations.

Le projet **ACCES-CIBLE** de la Nuit des musées 2008 de Lausanne, porté par Pro Infirmis Vaud et diverses associations de personnes handicapées, a précisément voulu prendre en compte les besoins de ces différents groupes. Pour cela, nous nous sommes largement inspirés de programmes de mise en accessibilité de nos voisins français, qui se montrent très créatifs depuis la décision du Président Chirac de faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des grands chantiers de son dernier quinquennat. Ces programmes présentent l'avantage de pouvoir être retenus dans différents cadres d'activités, qu'il s'agisse de la citoyenneté, de la culture ou de l'accès aux services et se répartissent en quatre groupes cibles, que nous présentons très brièvement ci-après.

Pour les personnes ayant une incapacité à la marche,

des normes précisent les qualités minimales requises pour les bâtiments ouverts au public et les logements; l'utilisation au bon escient de pictogrammes ou des plans d'accès, disponibles sur internet ou sur papier, sont également des facilitateurs.



Pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (atteinte au développement et à l'apprentissage),

des plans imagés, une signalétique associant texte et images, des supports et outils multisensoriels répondent à leurs besoins d'orientation. Un personnel d'accueil sensibilisé représente certainement la mesure la plus simple et la plus efficace.



Pour les personnes ayant une atteinte auditive,

il s'agit de discerner les mesures qui concernent les personnes sourdes de celles qui concernent les personnes malentendantes.

Pour le premier groupe, l'interprétariat en langue des signes, le sous-titrage de films, d'émissions de TV sont les mesures à retenir.

Pour les personnes malentendantes, l'interprétariat en langage parlé complété, et, pour celles qui portent un appareil auditif, les boucles magnétiques ou les nouveaux systèmes de communication sans fil permettent de mener des activités intégrées. Rappelons une mesure qui est à la portée de tous, qui consiste à adapter son discours verbal (parler en face de la personne, etc.).

Pour les personnes ayant une déficience visuelle,

il s'agit également de discerner deux groupes: les aveugles et les malvoyants. Pour les deux groupes, il existe des normes concernant les constructions et l'accessibilité des sites internet.

Pour le premier groupe, l'information en braille, ou transmise par guides audio en synthèse vocale, l'approche tactile sont les facilitateurs les plus importants.

Pour le second groupe, l'information en gros caractères, un bon éclairage tout en évitant les éblouissements sont les facilitateurs les plus adaptés.

Signalons, enfin, la richesse de notre tissu associatif dans le domaine du handicap. Pour chaque groupe, des associations sont à disposition pour informer et conseiller sur les mesures à entreprendre.

Toute initiative représentera une contribution au chantier qui nous attend: apprendre à vivre ensemble, faciliter la participation des personnes handicapées à notre société.

Monique Richoz
Directrice cantonale

Pro Infirmis Vaud
Rue du Grand-Pont 2bis
1002 Lausanne
Tél. 021 321 34 34
monique.richoz@proinfirmis.ch



Nuit des musées 2008 – Visite au Jardin botanique avec interprète en langue des signes



Assemblée générale ordinaire de l'ACVBC

Aigle, vendredi 3 octobre 2008

C'est à Aigle, par un temps malheureusement gris et frais, mais dans la salle des excellences du cadre enchanteur du Château d'Aigle et en présence de 164 membres, que s'est déroulée la 63^e édition de l'assemblée générale de l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux.

Le Préfet du district, M. Robert Jaggi, et la vice-syndic, Mme Marie-Luce Duroux, ont présenté brièvement le district et la commune d'Aigle, situés au cœur du Chablais, entre lac et montagnes.

Cette année, plusieurs boursières et boursier ont fêté leurs 20 ans d'activité et ont, par conséquent, reçu le diplôme et le cadeau-souvenir: Mme Dominique Osti, Baulmes, M. Claude Jaccard, Lucens et Chavannes-sur-Moudon, Mme Brigitte Chabloz, Yens et Mme Monique Murcier, Begnins. De plus, un cadeau-souvenir et de vives félicitations ont été adressés à Mme Roselyne Bovet, de

Pailly, qui a fêté ses 40 ans de sociétariat en 2008!

Après des présentations et communications, toujours appréciées et suivies avec attention, de M. Bernard Pouly, responsable de la perception auprès de l'Administration cantonale des impôts (ACI), M. Fabrice Weber, directeur de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales (ASFICO) et M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et chef du département des finances et des relations extérieures, nous avons eu le plaisir de prendre l'apéritif dans les divers recoins du château, entièrement mis à disposition pour la circonstance.

Et c'est dans une ambiance agréable et détendue qu'un excellent repas, concocté par Jean-Pierre Reichenbach et sa brigade, a ensuite été partagé dans la magnifique salle des communes du château.

ACVBC

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX

Photo du haut:

- Le président Edy Rod entouré par Mesdames Anne Bovet, Dominique Depping et Martine Besson

Photos à droite, de haut en bas:

- Une salle des Excellences bien remplie
- Le Conseiller d'Etat Pascal Broulis pendant son discours
- Le repas dans la salle des Communes



Photo ci-contre: Mme Anne Bovet lisant son rapport de trésorière sous le regard attentif de M. Jean-Yves Thévoz

Texte > Jean-François Niklaus, délégué Point Commune de l'ACVBC
Photos > Jean-Marc Gallarotti, Grand Large SA



Photos de haut en bas:
 - Claude Jaccard en compagnie de Pascal Broulis
 - La culture de champignons de Paris
 - Les explications de M. Stalder, patron de l'entreprise

Assemblée générale de l'ACVBC

Aigle, le 3 octobre 2008

La journée s'est terminée par une visite fort intéressante de l'entreprise Stalder Champignons SA, cultivant, comme son nom l'indique, des champignons de Paris dans des caves creusées à l'intérieur de la montagne environnante.

L'année prochaine, la commune de Corcelles-près-Payerne accueillera notre assemblée le vendredi 2 octobre 2009.

Composition du comité ACVBC

- M. Edy Rod, Bex: *Président*
- M. Jean-François Niklaus, Epalinges: *Vice-président*
- Mme Brigitte Emery, Vucherens: *Secrétaire*
- Mme Anne Bovet, Cuarnens: *Caissière*
- Mme Dominique Depping, St-Barthélémy: *Assurance-caution*
- Mme Martine Besson, Vinzel: *Membre*
- M. Jean-Yves Thévoz, St-Prex: *Jubilaires*

L'AVIATCO a soufflé ses vingt-cinq bougies!

Coppet, le 31 octobre 2008

C'est à Coppet et en présence de MM. J. Perrin, Président du Grand Conseil, P. Broulis, Président du Conseil d'Etat, J.-P. Derriaz, Préfet, P.-A. Romanens, Syndic de Coppet et de Mme R. Schoch, Syndique de Commugny, que l'association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux a dignement fêté son 25e anniversaire.

Son Président, M. Ernest Bucher, n'a pas manqué de relever dans son discours d'introduction, la bonne santé de l'association qui a maintenant atteint son âge de maturité.

Après le message de bienvenue adressé par M. P.-A Romanens, Syndic de Coppet, l'assemblée a été captivée par la conférence de M. Jean-Pierre Dewarrat, archéologue du territoire, sur la mémoire territoriale au service du projet. Les trois exemples choisis (Montbovon, Bulle et Gruyère), présentés avec humour et brio,

ont démontré l'importance du dialogue dans les processus de projet et l'enrichissement lié au partenariat et à l'écoute des différents acteurs en présence.

Monsieur Broulis, Président du Conseil d'Etat, a relevé l'importance du travail des associations pour la communauté et l'intérêt général, dans un contexte économique incertain, tout en invoquant la politique d'investissement anticyclique souhaitée par le Conseil d'Etat au travers de projets tels que le nouveau musée cantonal des beaux arts et les baisses fiscales.

Après la partie officielle, la journée s'est poursuivie par un apéritif et repas de gala au Château de Coppet.

Photos ci-dessous:
 - La grande salle de Coppet sise au bord du lac
 - Monsieur Jean-Pierre Dewarrat a su enthousiasmer son auditoire avec un brillant exposé



Texte > Jacques Liaudet, délégué Point Commune de l'AVIATCO
 Photos > Jean-Marc Gallarotti, Grand Large SA



Photos ci-dessous:

- M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis en compagnie de M. Ernest Bucher, président de l'AVIATCO
- Madame R. Schoch, syndique de Commugny



Photos ci-contre:

- M. Michel Testori, vice-président de l'AVIATCO

Photos ci-dessous:

- 4 présidents d'associations réunis, de gauche à droite: M. Ernest Bucher (AVIATCO), M. Edy Rod (ACVBC), Mme Claude Petit (AVDCH) et M. Didier Tenthoirey (AVDAAS)
- M. Pierre Robyr, ancien membre du comité de l'AVIATCO





Assemblée générale de l'AVSM à Chardonne-Jongny

vendredi 24 octobre 2008

C'est à Jongny, dans la salle communale, que s'est déroulée la 58e édition de l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux.

Mme la Préfète **Florence Siegrist** a parlé brièvement du district Riviera-Pays-d'Enhaut dont les atouts principaux sont l'industrie, la viticulture et le tourisme.

M. le Syndic **Claude Genton** a présenté quant à lui une des plus petites communes de ce district, Jongny, commune agricole et viticole et depuis environ 50 ans, principalement résidentielle, et M. **Serge Jacquin**, Syndic de Chardonne a pris la parole à son tour pour parler de sa commune qui vit également en majorité du vignoble, de l'agriculture et du tourisme.

Dans son rapport, le Président, M. **Christian Richard** a expliqué que le SeCRI s'est approché de notre association en vue de collaborer sur certains dossiers, en particulier l'organisation des cours, avec cette année une très forte représentation puisque plus de 300 personnes se sont inscrites les 16 et 18 septembre à Morges, la refonte du classeur bleu, le développement d'un site internet pour les communes, la formation de base des nouveaux secrétaires municipaux, établissement d'un cahier des charges. Une délégation du comité a été reçue par le corps préfectoral pour une prise de contact. Grand succès pour le diplôme intercantonal puisque 43 personnes se sont inscrites.

En ce qui concerne la cotisation à l'IDHEAP l'assemblée décide, à la majorité, d'y renoncer afin de se concentrer sur la formation intercantonale.

Cette année encore, plusieurs secrétaires ont fêté leurs 25 ans d'activité, il s'agit de M. Jean-Daniel Bezençon, Ballaigues, Mme Mary-Claude Colin, Bonvillars, M. Roger Oppliger, Corcelles-sur-Chavornay, M. Christian Pouly, Cossonay, Mme Antoinette Viquerat, Cronay, Mme Edith Chevalley, Eclépens et Mme Elisabeth Chappuis, Oulens-sur-Echallens.

Les communications habituelles de l'Etat de Vaud ont été transmises par M. **Eric Golaz**, Chef de Service des communes et des relations institutionnelles. Il a informé l'assemblée que M. Vincent Rieder a quitté le SeCRI et c'est M. **David Equey** qui lui succède. Quant à M. Bernard Muhl qui a pris une retraite bien méritée, c'est M. **Sylvain Jaquenoud** qui devra assurer le secteur des droits politiques. Il rappelle

que l'AVSM se fait le relai auprès du SeCRI et que les remarques ou questions peuvent être adressées auprès du comité. Le développement d'un site internet pour les communes est en cours sous la direction de Madame Silvana Palagi.

Après la partie statutaire, M. **Dominique Favre** a fait un brillant exposé sur le «Roi Chasselas», affublé aujourd'hui d'un impressionnant vocabulaire mais qui reste le plant le plus apprécié. Ensuite, M. **Jean-Michel Bovay** nous a parlé de l'étude des terroirs viticoles vaudois avec un projet novateur dans le canton, en collaboration avec différents partenaires dont l'EPFL.

Après la présentation fort intéressante de ces deux orateurs, nous avons eu le plaisir de prendre l'apéritif, agrémenté par la prestation de la **fanfare de Chardonne-Jongny**. Ensuite le restaurant du Centre de formation du Léman nous a servi un délicieux menu.

L'année prochaine c'est la commune de Corcelles-près-Payerne qui accueillera notre assemblée le 9 octobre.

Pour 2008-2009, la composition du comité AVSM demeure inchangée:

Christian Richard, Yverne: Président

Pierre-André Dupertuis, La Tour-de-Peilz: Vice-Président, cours AVSM

Claire-Lise Cruchet, Lucens: Secrétaire

Giancarlo Stella, Morges: Secrétaire PV

Sylvie Monnier, Penthalaz: Caissière

Pascale Joray, Trelex: Site internet

Viviane Potterat, Yvonand:
Déléguée Point Commun-e



Photos en haut de page:
- MM. Sylvain Jaquenoud, Eric Golaz et David Equey
- Mme la Préfète Florence Siegrist et M. Dominique Favre

AVSM

ASSOCIATION VAUDOISE
DES SECRÉTAIRES
MUNICIPAUX



Photos ci-dessus:
- La fanfare de Chardonne-Jongny
- M. Christian Richard avec quatre secrétaires jubilaires



Des environnements amicaux pour > toutes les générations

Habitat – Vie de quartier – Relations entre générations



GenerAction [2] | Olivier Taramarcaz (44.)
Habitat – Vie de quartier – Relations entre générations

nous concerne de près, au quotidien. Une façon de penser le vivre ensemble en mettant en commun nos expériences, nos différences, nos rêves. Les projets donnent de l'élan.

La grande majorité des personnes vivent à domicile avec ou sans aide. Un changement de lieu de vie s'impose lorsqu'il y a une impossibilité de continuer à vivre chez soi. Les institutions d'accueil pour personnes âgées assument un rôle essentiel, indispensable, permettant à nombre de personnes isolées, dépendantes, de pouvoir être accueillies en toute sécurité, dans un cadre de vie souvent situé au cœur des villes ou des communes, favorisant des liens étroits avec la vie locale. Parallèlement à cette offre résidentielle spécifique, diverses formes de logement communautaire, de cohabitation, d'espaces intergénérationnels, inaugurent des manières plurielles d'envisager un lien de vie pour le temps de sa vieillesse et offrent un choix.

Cette brochure éditée par Pro Senectute nous invite à réfléchir sur les enjeux de l'habitat, de la vie de quartier, des relations entre générations; c'est, somme toute, une façon de s'intéresser à ce qui

Vivre au quotidien dans un espace donné, c'est tout autant habiter qu'être habité par ce lieu. Les initiatives privées et publiques d'habitat partagé invitent à écouter son rêve et à se mobiliser pour lui donner forme.

Les projets se multiplient. Ils nourrissent la réflexion et l'action, au carrefour d'enjeux culturels, politiques, urbanistiques, architecturaux, sociaux, médico-sociaux. Ils se situent à l'intersection de relations tissées entre tous les acteurs et toutes les générations, en vue de construire un monde ouvert, dans lequel il fait bon vivre, se promener, voisiner, cultiver, rire, partager, habiter...

Il est indispensable de repenser les espaces de vie. Il faut créer des ponts dans le but de questionner notre rapport au vivre ensemble entre générations, dans un quartier, au sein d'une même commune, au niveau d'une région, d'un canton. Les solutions novatrices et adaptées naissent de la collaboration efficace entre tous les partenaires professionnels, pouvoirs publics, milieux associatifs et institutions privées.

Cette brochure de 62 pages
éditée en 2008
au prix de Fr. 28.00

peut être commandée à:
Pro Senectute Suisse
Secrétariat Romand
23, rue du Simplon
Case postale 844
1800 Vevey

ou par courriel:
secretariat-romand@pro-senectute.ch

Compte rendu > Nadine Calame - Secrétariat UCV

Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2009				
30 janvier	UCV	Comité	Bussigny	UCV
10 février	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
25 février	UCV	Comité	Epalinges	UCV
27 mars	UCV	Comité	Bussigny	UCV
22 avril	UCV	Comité	Epalinges	UCV
24 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Le Sentier	AVIATCO
24 avril	IDHEAP / UCV	Rencontre de politique locale	Yverdon-les-Bains	IDHEAP / UCV
29 mai	UCV	Comité	Bussigny	UCV
19 juin	UCV	Comité	Lausanne	UCV
20 juin	UCV	Assemblée des délégués / 100e anniversaire	Lausanne	UCV
26 août	UCV	Comité	Epalinges	UCV
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
02 octobre	ACVBC	Assemblée générale	Corcelles-près-Payerne	ACVBC
09 octobre	AVSM	Assemblée générale	Corcelles-près-Payerne	AVSM
28 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
30 octobre	AVIATCO	Journée technique	Blonay	AVIATCO
27 novembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
17 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV